

«Anschrift»

Contact Heinz Hekele  
E-mail h.hekele@svgw.ch  
Téléphone +41 44 288 33 16  
Département Spécialiste Formation

Zurich, le 11 février 2022

**Abrogation de l'inscription GNC  
Contrôles, travaux de maintenance et de remise en état de véhicules au gaz naturel**

«Briefanrede»

Vous êtes inscrit dans le registre des « personnes qui contrôlent, entretiennent et réparent les installations de gaz des véhicules fonctionnant au gaz naturel carburant GNC ».

Votre certificat actuel portant le numéro de registre «**PZ\_Nummer**» est encore valable jusqu'au «**PZ\_gültig\_bis**» selon l'inscription au registre. Votre inscription apparaîtra sur le site web de la SSIGE jusqu'à la date finale de validité de l'inscription (certificat).

Au 31.12.2021, la SSIGE a arrêté la certification des personnes selon le règlement G204 qui constitue la base de la certification. Les activités de certification ont été confiées à l'UPSA. Le renouvellement ou le maintien de l'inscription n'est plus géré dans le registre de la SSIGE.

Meilleures salutations  
Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux



Lorenz Bützberger  
Responsable Formation



Heinz Hekele  
Spécialiste Formation

## **Poursuite du registre des personnes certifiées dans le domaine des carburants gazeux par l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA)**

Avec effet rétroactif au 01.01.2022, l'UPSA, en sa qualité de secrétariat du Comité spécialisé Carburants gazeux, reprend le registre des personnes certifiées qui sont autorisées à effectuer des activités sur les installations de gaz des véhicules fonctionnant au gaz naturel carburant GNC. Les examens réalisés dans le cadre de cours de base, d'approfondissement ou de recertification sont désormais organisés et corrigés par l'UPSA. En cas de réussite, une inscription correspondante est effectuée dans le registre. Comme auparavant, la validité de la certification relative aux véhicules GNC est de 5 ans à compter du début de l'année civile suivant la date de l'examen. La validité prend fin le 31 décembre de l'année civile en question.

À l'expiration de la validité de votre certificat GNC actuel, vous disposez des possibilités suivantes pour prolonger sa validité :

1. Dans le cadre d'une réglementation transitoire, vous pouvez suivre un cours de recertification encore proposé selon l'ancien règlement G204. Contrairement aux années précédentes, l'examen réalisé à cette occasion est désormais organisé et corrigé par l'UPSA. En cas de réussite à l'examen, vous recevrez de l'UPSA le certificat de spécialiste du contrôle, de l'entretien et de la réparation des véhicules GNC, établi sur la base de l'ancien règlement G204.
2. Vous suivez auprès d'un partenaire de formation reconnu de l'UPSA le nouveau cours d'une journée « Sensibilisation à la manipulation sûre des carburants gazeux en technique automobile » (module de base Gaz) ainsi que, dans la foulée, le cours « Instruction et connaissances du système pour une manipulation sûre du GNC en technique automobile » (module d'approfondissement GNC) qui est également nouveau et dure une journée. Après avoir terminé avec succès le module de base Gaz, vous recevrez le nouveau certificat de compétence de niveau 1 (« Sensibilisation »), reconnu mutuellement par les partenaires de formation de l'UPSA et valable sans limite. Bon à savoir : le module de base Gaz aborde les quatre carburants gazeux (CNG, GNL, GPL et H<sub>2</sub>).  
À l'issue du module d'approfondissement GNC, vous obtiendrez également le nouveau certificat de compétence pour les travaux pratiques sur les véhicules GNC de niveau 2, également reconnu mutuellement (« Instruction et connaissances du système »). Comme l'ancien certificat GNC, celui-ci est valable 5 ans à partir du début de l'année civile suivant la date de l'examen et permet d'effectuer le contrôle visuel requis tous les 4 ans dans le cadre du contrôle obligatoire des véhicules routiers.  
Vous trouverez ici la liste des partenaires de formation de l'UPSA dans le domaine des carburants gazeux : <https://www.agvs-upsa.ch/fr/formation/propulsions-alternatives>
3. Si vous disposez déjà de connaissances de base suffisantes sur les quatre carburants gazeux GNC, GNL, GPL et H<sub>2</sub>, vous avez la possibilité, selon le partenaire de formation de l'UPSA, de passer l'examen du module de base Gaz sans avoir suivi de cours au préalable. Comme pour la variante 2, en cas de réussite à l'examen, vous recevrez le nouveau certificat de compétence de niveau 1 (« Sensibilisation »), reconnu mutuellement par les partenaires de formation de l'UPSA et valable sans limite.  
La suite de la procédure pour l'obtention du nouveau certificat de compétence de niveau 2 (« Instruction et connaissances du système ») correspond à la variante 2 décrite ci-dessus.

Si besoin est et en cas de demande en ce sens, certains partenaires de formation de l'UPSA proposeront à l'avenir, en plus du module de base Gaz et du module d'approfondissement GNC, d'autres modules d'approfondissement sur les autres carburants gazeux GNL, GPL et H<sub>2</sub>. Chacun des quatre modules d'approfondissement spécifiques aux différents gaz sera sanctionné par son propre examen et son propre certificat de compétence UPSA de niveau 2 (« Instruction et connaissances du système »).

Le registre des personnes certifiées, désormais géré par l'UPSA, indiquera donc à quel carburant gazeux se rapporte la compétence professionnelle.

Meilleures salutations  
Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA)



Olivier Maeder  
Direction



Markus Peter  
Technique & Environnement